

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 10/03/2014

Date de la convocation:
19/02/2014
Date d'affichage:

L' an 2014 et le 10 Mars à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 48

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GANGLOFF Christian à M. ISEL Roger
Excusé(s) : Mmes : CLAUS Murielle, KIEFFER Nicole, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, MULLER Jean, ROHMER Jean-Paul, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice, WEHRUNG Freddy, WEISHAAR Jean

Secrétaire de séance :
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 081.2014
Vote : A la majorité
Pour : 41
Contre : 1
Abstentions : 4
Mention exécutoire : Non

**081.2014 : Opération zéro-phytosanitaires : reconduction du projet :
accompagnement de nouvelles communes membres,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 059/2012 du conseil communautaire du 02.04.2012 : programme zéro-phytosanitaire et fonds de concours avec les communes participantes,

Considérant le premier programme zéro-phytosanitaires conduit de 2012 à 2013 par la communauté de communes à l'échelle des espaces verts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et de 6 communes pilotes du territoire (Eschbach, Forstheim, Lembach, Preuschkorf, Wingen et Woerth),

Vu l'avis de la commission environnement réunie le 19.02.2014,

Vu l'avis du bureau du 17.02.2014,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 4 abstentions, décide :

- **De reconduire et coordonner un nouveau programme zéro-phytosanitaire pour 5 communes de la communauté de communes, programme consistant pour chacune des communes en l'élaboration d'un plan de gestion différenciée, la formation des élus et agents en charge des espaces verts et la sensibilisation des habitants,**
- **De solliciter la candidature de 5 nouvelles communes pour adhérer au-dit programme,**
- **De fixer le coût d'objectif à 30 000 € HT et de réserver les crédits en conséquence,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Région Alsace,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document découlant de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/03/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

